

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLO

ID : 089-218900694-20221117-2022_074-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 Novembre 2022
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13 + 2	
DATE DE CONVOCATION			L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en mairie, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire
10/11/2022			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Patrice DOYEN, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Nathalie LAMBERT.
22 NOV. 2022			
N° d'ordre de la délibération			Absents excusés : M. Jonathan THYRIOT, pouvoir à M. Ph .Ferlet Mme Viviane ROUSSEL, pouvoir à M. H. Jossier
2022_074			
			Absents non excusés :
			Secrétaire de séance : Laurence RENVOYE
			Projet hélicoptère à Chailley - Sursis

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 8 Août, la Commune est informée par le Conseil Départemental qu'elle a été listée parmi les sites prioritaires pour accueillir une piste d'atterrissage d'hélicoptère du SMUR.

Un avis favorable a été donné au Département pour ce projet.

La commune a bien reçu le devis de l'entreprise HIS qui estime les travaux portant sur le système d'éclairage connecté à 4 500 € HT qui peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 % (3 600 € HT).

Monsieur le Maire Informe que suite à l'entretien qu'il a eu avec Monsieur BOURGOIN, il s'avère qu'un accord aurait été trouvé pour permettre cet hélicoptère sur le taxi-way privé.

Compte tenu de cet élément majeur qui vient de lui être communiqué, Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil de surseoir à toute décision concernant l'hélicoptère sur le territoire de la Commune et attendant qu'il obtienne les réponses à ses questions.

Les membres du Conseil prennent acte.

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET

